

Nombre de conseillers	
En exercice	36
Présents	23
Votants	29

Délibération n° 45/2019

Validation des périmètres délimités des abords pour l'Eglise du Gravier et le Fourneau (18150)

Le neuf mai deux mil dix neuf à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM De BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER), BONDOUX, AMIOT, BONTEMPS (COURS-LES-BARRES), HURABIELLE, LAINE SEJOURNE, LORRE, LYON (CUFFY), LAURENT (JOUET sur L'AUBOIS), GIOT, MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON), DUCASTEL, MONNET, PERRIOT, COMBEMOREL, FONTAINE C. (LA GUERCHE sur L'AUBOIS), GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY), RATILLON, LIANO (MENETOU-COUTURE), DE CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY), SAUVAGNAT, ALBERT, RODRIGUES (TORTERON).

EXCUSE ayant donné procuration : M. MANCION à M. BONDOUX (COURS-LES-BARRES), M. JAUBERT à M. LAURENT (JOUET/L'AUBOIS), M. BOUQUELY (JOUET/L'AUBOIS) à M. GIOT, Mme MOREAU à Mme MONNET (LA GUERCHE/ L'AUBOIS), M. HENRY à M. PERRIOT (LA GUERCHE/ L'AUBOIS), M. RENAULT à M. GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY).

EXCUSES : Mmes et MM SAVARY (APREMONT SUR ALLIER), BEATRIX, FLOUZAT (GERMIGNY-L'EXEMPT), CHASSIN, ROSAURO (JOUET sur L'AUBOIS), OLLIER, CUISSET (LE CHAUTAY), FONTAINE F., SALIOU (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

ABSENTS : M. MARCELOT (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

SECRETAIRE : M. MAZUR

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois est un moment opportun pour substituer au périmètre de protection actuel d'un rayon de 500 m d'un Monument Historique, un nouveau périmètre, plus adapté à la situation de la commune.

Ainsi, c'est dans ce contexte qu'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) a été proposé par l'Architecte des Bâtiments de France à la commune de La Guerche sur l'Aubois afin d'assurer d'une part la protection de l'église Saint Etienne du Gravier et d'autre part la protection de l'usine du Haut Fourneau.

Cette proposition intervient dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois. Ainsi, une enquête publique conjointe PLU/PDA, sera menée.

Conformément à la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, la loi du 25 février 1943 instaure une servitude de 500 m de rayon autour des Monuments Historiques et entraîne un régime de contrôle par l'Architecte des Bâtiment de France pour les travaux effectués dans ce périmètre.

C'est pourquoi pour pallier au caractère arbitraire et systématique de ce dispositif, l'article 40 de la loi du 13 décembre 2000 dit « Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) permet d'instituer la possibilité de définir un nouveau périmètre qui tienne compte de la réalité du terrain. Ce dernier prend ainsi en compte des ensembles d'immeubles bâtis ou non, qui participent de l'environnement du monument pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité et la présentation.

L'étude de la proposition des nouveaux périmètres a ainsi été réalisée par l'UDAP du Cher par le biais d'études historiques, paysagères et architecturales d'une part, et par la mise en évidence de la zone sensibilité des monuments, d'autre part, en relation avec le conseil municipal de la Guerche sur l'Aubois et l'UDAP18.

Cette procédure de consultation arrivant à son terme, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir valider par délibération, la proposition de modification du périmètre de protection de l'église Saint Etienne du Gravier et du périmètre de protection de l'usine du Haut Fourneau de la commune de La Guerche sur l'Aubois.



Attendus et cadre juridique de la délibération :

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques,

Vu la loi du 25 février 1943 portant modification de la loi du 31 décembre 1913,

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain et notamment son article 40,

Vu la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2017-456 du 29 mars 2017, relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

Vu l'article L621-30 du Code du Patrimoine,

Vu la délibération du 16 décembre 2015 portant sur la prescription de l'élaboration d'un PLUi sur le territoire de la CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

Vu le courrier en date du 2 mai 2016 portant proposition d'élaboration de Périmètre de Protection Modifié par l'Architecte des Bâtiments de France,

Vu l'étude du projet en date du mois de novembre 2017 portant proposition de l'élaboration d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) pour le site de l'Eglise Saint Etienne du Gravier et de l'usine du Haut Fourneau.

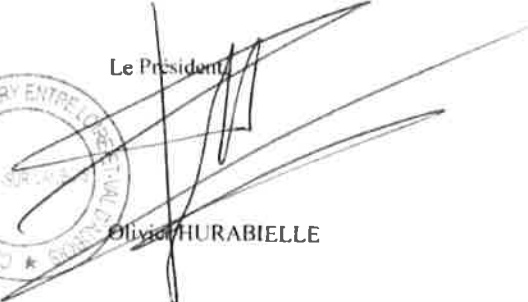
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'Eglise Saint Etienne du Gravier et autour de l'usine du Haut Fourneau de la commune de La Guerche sur l'Aubois,

- **DE DEMANDER** de procéder à l'enquête conjointe.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 21 mai 2019

Le Président



Olivia HURABIELLES

